

N° 2020/053/5.1

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt, le 9 juillet, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 4 juillet 2020

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents et représentés	58
Votants :	58
Pour :	58
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER donne pouvoir à Laurent MONTEIL, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU,, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE donne pouvoir à Caroline VIEIRA, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT.

SECRETARIE : Mme Josiane LEVISKI

OBJET : Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres de bureau

Le conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2019-10-15-020, en date du 15 octobre 2019 fixant la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

PRÉFECTURE

024-200041150-20200709-DE2020053-DE
Regu le 10/07/2020

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

DÉCIDE

- De fixer le nombre de vice-présidents à 12 et les autres membres du bureau seront au nombre de 3.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 10/07/2020

Le Président,
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE

024-200041150-20200709-DE2020053-DE
Reçu le 10/07/2020

